CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

COMMANDES ET CONFIRMATIONS DE COMMANDE

Les commandes deviendront un engagement obligatoire uniquement après l'envoi de l'accusé de réception par IRSAP. Les annulations et les modifications effectuées dans un délai de 48 heures après réception de la confirmation de commande seront acceptées sans frais supplémentaires. Une fois ces délais dépassés ne seront acceptés que les modifications de commande sur lesquelles sera appliquée une majoration sur la valeur du radiateur établie chaque fois en fonction de la valeur du radiateur.

Nous ne pouvons pas exclure le fait que ces modifications peuvent entrainer une modification du délai de livraison confirmé auparavant. Les annulations de commandes doivent faire l'objet d'une demande spécifique et l'accord doit être donné par IRSAP qui facturera les coûts relatifs à cette annulation.

PRIX

Les prix peuvent être modifiés sans préavis.

Les prix se considèrent franco pour toute commande supérieure à 400 euros net HT livrée en une seule fois.

Une participation aux frais de transport et d'emballage de 30 euros sera facturée pour les commandes d'un montant inférieur à 400 euros net HT.

Les prix sont toujours reportés dans le catalogue sans la TVA.

Les prix des produits ne sont pas compréhensifs des accessoires adjoints sauf s'ils ne sont pas expressément mentionnés.

RESERVE DE PROPRIETE

Tant que le client n'a pas payé le dernier versement de prix, les produits restent la propriété d'IRSAP.

Jusqu'au transfert de propriété, le Client doit conserver avec soin les produits en assumant les obligations de la garde.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les conditions de paiement fixées doivent être respectées même si après l'expédition de l'usine des retards sur les livraisons devraient arriver.

Il n'est pas permis de garder ou de réduire le montant à payer pour des notes de crédit qui ne sont pas encore établies ou pour des réclamations non acceptées par IRSAP.

Les paiements doivent être effectués même si la fourniture manque d'accessoires qui ne compromettent pas l'utilisation des matériaux livrés et également si le matériel livré nécessite d'interventions négligeables.

Par engagement exprès, l'obligation du paiement incombe au client même en cas de contestation et quelle que soit la nature et l'importance de celle-ci. Les paiements doivent être effectués en devise légale.

Les intérêts moratoires prennent effet automatiquement à compter du jour suivant l'échéance fixée dans la facture, dans la mesure prévue par le D.L. nr. 231 du 09/10/2002, en exécution de la Dir. 2000/35/CE qui réglemente les retards du paiement dans les transactions commerciales.

EMBALLAGE

L'emballage sera celui considéré le plus adapté et généralement il est compris dans le prix de vente. Les emballages spéciaux seront facturés à part. IRSAP ne retire aucun type d'emballage.

EXPEDITION

La marchandise voyage aux risques et périls du destinataire même si vendue franco-destination.

DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison s'entendent toujours approximatifs.

IRSAP n'assume aucune responsabilité en cas de retard des livraisons. Par conséquence on n'accepte pas de demandes d'indemnisation de dommages, de paiements de pénalité ou d'annulations de la commande si le délai de livraison n'est pas respecté. Si la marchandise commandée n'est pas retirée pendant la période fixée, elle sera facturée et stockée avec frais, risques et périls à la charge du destinataire. Des événements extraordinaires tels que calamités naturelles, grèves, manque de matière première, et causes de force majeure, libèrent IRSAP de tout délai de livraison péremptoire, éventuellement fixé en dérogation aux alinéas précédents.

RECLAMATIONS

Le Client a l'obligation de contrôler immédiatement la marchandise à l'arrivée. Si la marchandise ne correspond pas aux documents de livraison ou présente des défauts visibles, le client doit le signaler par écrit à IRSAP dans les 8 jours à compter de la réception de la marchandise même. On n'acceptera pas de réclamations pour des marchandises altérées ou endommagées par des tiers ou par le Client même. Les défauts non visibles doivent être communiqués par écrit à IRSAP dans le délai de 8 jours à compter de la découverte.

RETOURS

La restitution de produit peut se faire seulement après accord avec IRSAP aux conditions suivantes :

- les retours doivent être franco siège IRSAP ;
- sont l'objet de retour uniquement les produits en catalogue, neufs d'usine et non altérés ;
- la valeur du retour sera fixée à chaque fois ;
- IRSAP N'ACCEPTE PAS les retours de produits hors standard.

DONNEES TECHNIQUES

Les dessins, les dimensions, les poids et toutes les autres données relatives aux produits, visés aux listes des prix et des catalogues, sont indicatifs, et ils comportent les tolérances normales de fabrication sans soulte de prix.

IRSAP se réserve le droit de modification ou de remplacement sans préavis à n'importe quel moment. Les modifications de construction restent également réservées.

TRIBUNAL COMPETENT

Pour toute contestation le seul Tribunal compétent est celui du Fournisseur.

NOUS VOUS REMERCIONS POUR AVOIR CHOISI UN DE NOS PRODUITS